

Les représentants du personnel au CHSCT Meae

À

M. le Président du CHSCT,

Nantes, le 14 mars 2019,

Délibération Tripode soumise au vote

Le marché public conclu par Bercy avec la société Sépia Santé arrive à son terme. La société Sépia a donc rendu au donneur d'ordre, les ministères économique et financier, son nouveau rapport épidémiologique de mortalité, portant en particulier sur la mortalité jusqu'au 31/12/2015.

Nous demandons que la version rendue par Sépia-Santé à Bercy nous soit immédiatement transmise sans aucune modification.

Plusieurs éléments nous conduisent à cette demande expresse :

1- Dans le contentieux engagé autour de la demande d'indemnisation du préjudice d'anxiété, les rapports des études épidémiologiques constituent de fait un élément d'appréciation du préjudice qu'ont subis les agents Tripode du MEAE en ce qui concerne les conséquences sanitaires de leur exposition à l'amiante ;

2- Le rapport Igas, réalisé à charge contre nos collègues victimes de l'amiante et publié en avril 2018, prétend s'appuyer sur ces mêmes données.

Devant l'instrumentalisation des études épidémiologiques comme pièces à décharge pour l'administration dans le procès qui opposent agents Tripode et ministères,

Nous refusons toute éventuelle ré-écriture par le donneur d'ordre ou une quelconque autorité ministérielle du pré-rapport fourni par Sépia-Santé et exigeons que Sépia ou tout autre prestataire ultérieur transmette directement aux membres du Copil Tripode, et en particulier à tous ses membres issus du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, tout pré-rapport ou rapport concernant les études épidémiologiques.

Rappelons que les données utilisées par Sépia-Santé proviennent d'éléments fournis par les agents du Tripode et de la cohorte externe, volontairement. Il est donc normal que les études fournies par le prestataire soient transmises simultanément au payeur et aux représentants du personnel sans que le rapport ne soit en aucune manière modifié par l'employeur, ce qui constituerait une violation de la charte de déontologie des épidémiologistes.

Si le rapport ne nous était pas transmis dans la semaine, nous nous mettrons en capacité de réagir par tous les moyens utiles.
